

B2018\_03\_08

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 5 AVRIL 2018

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Pierre MARTIN, Jean-Charles BENEZET, Patrick MALAVIEILLE, Philippe RIBOT, Ghislain CHASSARY, Bonifacio IGLESIAS, Éric TORREILLES, Claude BONNAFOUX, René PRADEN, Hervé GRIMAL, Lucile PIALAT, Serge BORD, Yves COMTE, Gérard RÉVERGET, Frédéric ITIER, Sylvain ANDRÉ, Liliane ALLEMAND, Roger BERTRAND, Éric MAUBERNARD, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Georges BESSE-DESMOULIÈRES, Jacky FERNANDEZ, Sylvie PEREZ, Patrick DELEUZE, Fabienne VEZON, Thierry JACOT, Richard HILLAIRE, Fabien FIARD, Aurélie GÉNOLHER, Pascal MILESI, Jacques BOUDET, PÉPIN Jacques, ROUX Andrée, MANIFACIER Guy, ANDRÉ Lionel, Cyril OZIL, Jérôme VIC, René DOUSSIÈRE, Frédéric GRAS, Patrick AMBLARD, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Gérard BARONI, Olivier DEVES, Simone VEDRINES, Roch VARIN D'AINVELLE, Josette CRUVELLIER, Catherine FERRIÈRE, Stéphane SCHNEIDER, Laurent HUGUES, André CAPDUR, Ludovic MOURGUES, Laure BARAFORT, Daniel NICOLAS, Roseline BOUSSAC, Jean-Pierre MAURIN

### POUVOIRS :

Jalil BENABDILLAH (pouvoir à M. Aimé CAVAILLE), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à M. Gérard REVERGET), Alain REY (pouvoir à M. Patrick MALAVIEILLE), Patrice PUPET (pouvoir à M. Jérôme VIC), Jean-Pierre CORDIER (pouvoir à M. André CAPDUR)

### ABSENTS EXCUSÉS :

Michel RUAS, Christian TEISSIER, Jean-Michel PERRET, Georges BRIOUDES, Laurent BRUNEL, Patrick FONTAINE, VERSEILS Jean-Marc, Christophe BOUGAREL, Serge MEURTIN, Bernard ROSSET-BOULON

**Objet : Octroi d'un fonds de concours à diverses communes**

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C2017\_02\_13 du Conseil de Communauté en date du 5 janvier 2017 relative aux délégations consenties par le Conseil de Communauté au Bureau de Communauté,

Vu la délibération C2017\_11\_20 du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2017 relatives au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

Considérant qu'il convient d'octroyer, aux communes ayant fait parvenir un dossier conforme, un fonds de concours selon les montants inscrits dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer un fonds de concours aux opérations réalisées par les communes suivantes :

## BRIGNON

Envoyé en préfecture le 13/04/2018  
Reçu en préfecture le 13/04/2018  
Affiché le 16/04/2018  
ID : 030-200066918-20180405-B2018\_03\_04-DE

### **Création d'un plateau multisports et aménagement du stade**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 134 209,65 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 46 864 €.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 33 717 €.

## CRUVIERS-LASCOURS

### **Mise en sécurité des arrêts de bus avec réalisation de trottoirs**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 25 902,30 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 12 500 €.

## GENOLHAC

### **Création de panneaux pour le sentier d'interprétation**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 2 357,15 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 785 €.

## LEZAN

### **Aménagement de la traversée d'agglomération**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 528 201,30 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 312 310 €.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 56 434 €.

## MONTEILS

### **Climatisation bâtiments scolaires**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 16 350,10 €. Aucune subvention n'est attendue.

### **Installation d'un poste informatique**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 694 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 8 522 €.

## SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

### **Mise en sécurité voirie et création de cheminements piétons**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 323 577 €. Le montant de la participation attendue s'élève à 173 702,04 €.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 74 937,48 €.

## BRIGNON

### **Création d'un plateau multisports et aménagement du stade**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 134 209,65 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 46 864 €.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 33 717 €.

## CRUVIERS-LASCOURS

### **Mise en sécurité des arrêts de bus avec réalisation de trottoirs**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 25 902,30 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 12 500 €.

## GENOLHAC

### **Création de panneaux pour le sentier d'interprétation**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 2 357,15 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 785 €.

## LEZAN

### **Aménagement de la traversée d'agglomération**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 528 201,30 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 312 310 €.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 56 434 €.

## MONTEILS

### **Climatisation bâtiments scolaires**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 16 350,10 €. Aucune subvention n'est attendue.

### **Installation d'un poste informatique**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 694 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 8 522 €.

## SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

### **Mise en sécurité voirie et création de cheminements piétons**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 323 577 €. Le montant de la participation attendue s'élève à 173 702,04 €.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 74 937,48 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le 16/04/2018

**SLOW**

ID : 030-200066918-20180405-B2018\_03\_08-DE

## SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE

### **Aménagement du local technique communal**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 35 141,69 €. Aucune subvention n'est attendue.

### **Réfection de la voirie**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 31 539,89 €. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 30 261 €.

## SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

### **Mise aux normes et agrandissement du groupe scolaire J-P. Florian**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune ledit projet s'élève à la somme de 1 115 450 €. Le montant des subventions attendue s'élève à 525 273 €.

Conformément à la délibération C2017\_11\_20, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 169 032 €.

Toutefois pour ces communes, si la dépense réelle du projet présenté était inférieure au montant initial H.T., le fonds de concours resterait acquis sans pour autant qu'une nouvelle décision du Bureau de Communauté soit nécessaire et à condition que la participation de la Commune reste au moins égale au fonds de concours attribué pour l'ensemble de l'opération.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Max ROUSTAN**



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal administratif.

**PUBLICITE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE COMMUNAUTE****BUREAU DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2018**

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité le 13/04/2019, visées le 13/04/2018 et publiées le 16/04/2018 :

N°délibération	Objet délibération
B2018_03_01	Adhésion à l'association Occitanie Europe
B2018_03_02	Adhésion au Guide Vert de Gîtes de France pour la Maison du Mineur de la Grand'Combe et le Préhistorama de Rousson
B2018_03_03	Adhésion à l'Office de Tourisme « Des Cévennes au Mont Lozère » pour la Maison du Mineur de la Grand'Combe
B2018_03_04	Adhésion à l'Office de Tourisme « Cèze Cévennes » pour le Préhistorama de Rousson
B2018_03_05	Adhésion à l'association « Voie Régordane, chemins de Tolérance »
B2018_03_06	Institut Mines Télécom à Alès - Paiement 2018 de la participation d'investissement et de fonctionnement établie dans la convention cadre relative à l'aménagement d'un campus de formation et de recherche sur le site de Croupillac à Alès
B2018_03_07	Cession à Mme Emilie ROUSSELOU et M. Franck LEPINAY des parcelles cadastrées AS n° 111, 113, 122, 123, 124 et 125 sises à Saint Christol lez Alès secteur Boujac

B2018_03_08	Octroi d'un fonds de concours à diverses communes
B2018_03_09	Subventions 2018
B2018_03_10	Demande de subvention 2018 en fonctionnement - « Animation globale et animation collective famille » pour le Centre social « Les Hérissons » de la Communauté Alès Agglomération
B2018_03_11	Subventions 2018 - Service politique de la ville/ Emploi/ Économie Sociale et Solidaire
B2018_03_12	Intervention d'un Bail Emphytéotique Administratif entre la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération et la Commune de Génolhac portant mise à disposition de la parcelle AB 579, comprenant un bâtiment existant
B2018_03_13	Cession Communauté Alès Agglomération à la Commune de Génolhac - Parcelles section A, numéros 704 et 705
B2018_03_14	Autorisation donnée à Monsieur le Président d'Alès Agglomération de signer la convention de financement relative à la réalisation des opérations d'ingénierie inscrites au protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la Ville d'Alès
B2018_03_15	Demandes d'aides financières - Assainissement collectif - Réhabilitation du réseau (gravitaire et refoulement) d'assainissement collectif et du poste de refoulement des eaux usées route d'Anduze - Commune de Lézan
B2018_03_16	Demandes d'aides financières - Assainissement collectif - Réalisation du diagnostic du réseau d'eaux usées du système d'assainissement collectif de la commune de Vézénobres
B2018_03_17	Demandes d'aides financières - Assainissement collectif - Réalisation du diagnostic du réseau d'eaux usées du système d'assainissement collectif de la commune de Boisset et Gaujac
B2018_03_18	Demandes d'aides financières - Assainissement collectif - Réalisation du diagnostic du réseau d'eaux usées du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Césaire de Gauzignan

EZ2018_03_19	Demandes d'aides financières - Assainissement collectif - Réalisation du diagnostic des réseaux d'eaux usées des systèmes d'assainissement collectif de la commune de Saint Jean du Gard
EZ2018_03_20	Demandes d'aides financières - Assainissement collectif - Recherche des micropolluants dans les eaux brutes, les eaux usées traitées et les boues des stations de traitement des eaux usées intercommunales situées sur les communes de Saint Hilaire de Brethmas et des Salles du Gardon
EZ2018_03_21	Demandes d'aides financières - Assainissement collectif - Mise en place d'un traitement tertiaire et du phosphore à la station de traitement des eaux usées de la commune de Saint Jean du Gard
EZ2018_03_22	Demandes de subventions - Réorganisation et actualisation de la médiathèque Alphonse Daudet à Alès (Tranche complémentaire)
EZ2018_03_23	Adhésion à l'association du « Club de la presse et de la communication du Gard » pour Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles de la Communauté Alès Agglomération
EZ2018_03_24	Adhésion à l'association du « Club des Sites Touristiques du Gard » pour Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles de la Communauté Alès Agglomération
EZ2018_03_25	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Salindres
EZ2018_03_26	Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'état aux opérateurs de logements locatifs sociaux - Liste des bénéficiaires n°11
EZ2018_03_27	Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires - Liste des bénéficiaires n°14

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées de la Communauté Alès Agglomération.

Arrêté le 16 avril 2018

Publicité concernant 27 délibérations

PUBLICITE N°2018/05

**Christophe RIVENQ**  
 Directeur Général



DEPARTEMENT  
DU  
GARD



**MAIRIE de LEZAN**  
30350

Tél : 04 66 83 00 25  
Fax: 04 66 83 08 43

## DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

### *Aménagement de Voirie Traversée d'Agglomération*

**Pièces jointes :**

*Notice explicative*

*Délibération du Conseil Municipal*

*Echéancier de réalisation*

*Devis descriptif*



DEPARTEMENT  
DU  
GARD



**MAIRIE de LEZAN**  
30350

Tél : 04 66 83 00 25

Fax: 04 66 83 08 43

## DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

### *Aménagement de Voirie Traversée d'Agglomération*

#### Notice Explicative

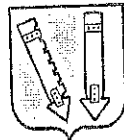
**COMMUNE DE  
LEZAN**

---

**AMENAGEMENT DE VOIRIE  
TRAVERSEE D'AGGLOMERATION**

---

DEPARTEMENT  
DU GARD  
LEZAN



**MAIRIE de LEZAN**  
(30350)  
Tél : 04 66 83 00 25  
Fax: 04 66 83 08 43

## 1. CADRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

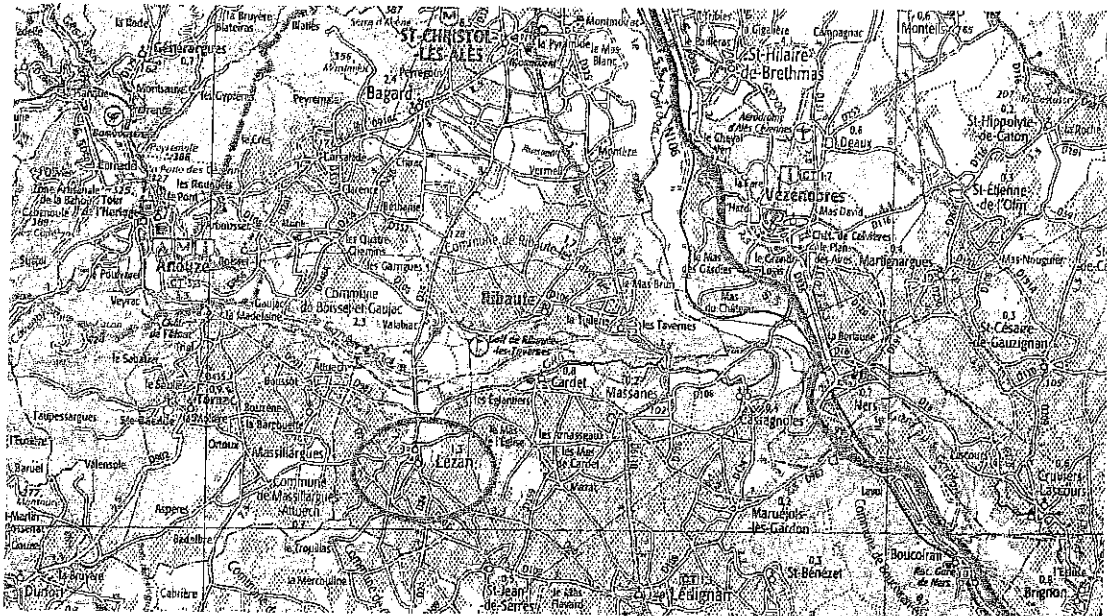
L'objectif principal de l'aménagement projeté est le **renforcement de la sécurité routière**, tant pour les usagers de véhicules comme pour les piétons. En effet, l'étroitesse de la voirie actuelle avec absence de trottoir et l'augmentation de la population génèrent un niveau de risque élevé.

L'objectif parallèle est: la suppression des fuites sur le réseau de collecte des eaux usées.

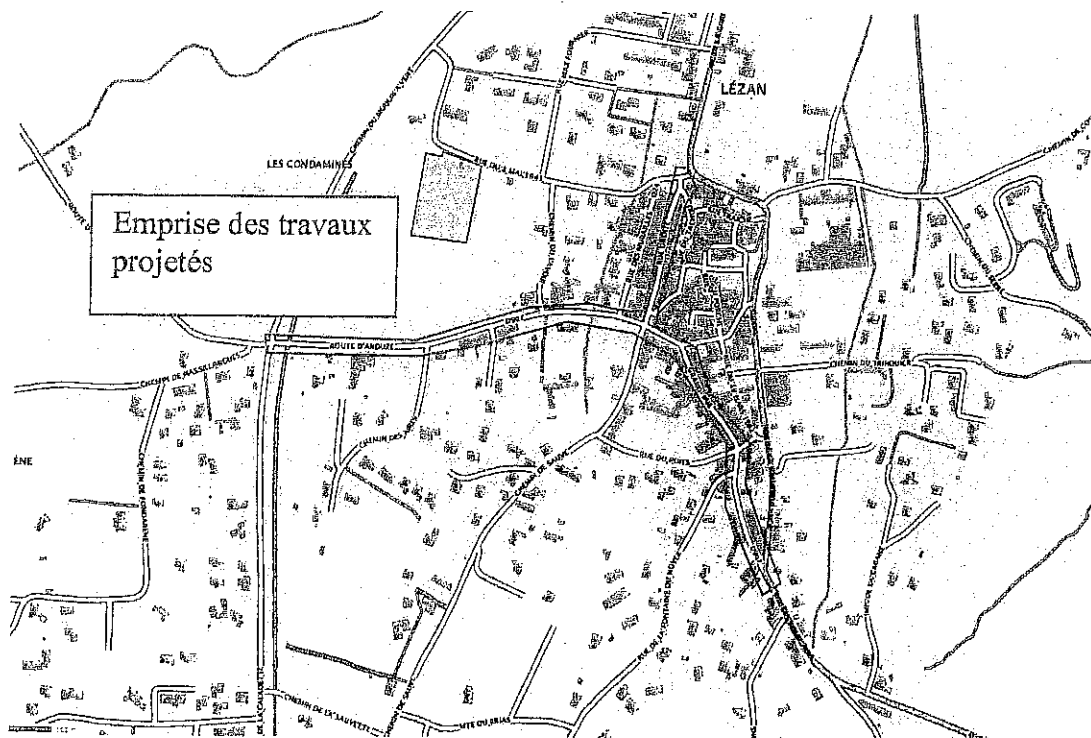
## 2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Lézan compte 1542 habitants et se situe dans le Canton de Lédignan, à environ 5 km au nord-ouest de cette ville. (cf. Plan de situation)

La commune a une surface d'environ 954 hectares, et se situe entre 104 et 180 msnm.



Le secteur des travaux projetés se trouve le long des routes départementales RD n°907 et RD n°24 (Voies de liaison, niveau 2)



### **3. LE PROJET**

Les travaux prévus sur la zone en étude comprennent les aménagements de voirie (chaussées et trottoirs), la réalisation d'un réseau d'évacuation pluvial, le renouvellement du réseau d'éclairage public sur la Place du château et le renouvellement des réseaux d'eau potable et eaux usées sur l'extrémité ouest de la zone en étude.

### 3.a. LA CHAUSSEE

Le projet de voirie prévoit une restructuration du parcours de circulation en imposant des voies à sens unique et en créant une zone limitée à 30 km/h de façon à améliorer le confort et la sécurité des usagers.

La largeur de chaussée prévue sur section courante est de 5.50 mètres sur voie à deux sens, et de 3 mètres sur voie à sens unique.

Les chaussées seront reprofilées, sauf sur la Grand Rue (Tronçon 3) où le profil en caniveau central sera conservé.

La structure de chaussée retenue sur les zones à reprofiler est la suivante :

#### Chaussée en béton bitumineux

- Décaissement de la chaussée existante sur 35 cm,
- Mise en place de géotextile
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 25 cm,
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en béton bitumineux semi-greneu (BBSG) 0/10 sur 6 cm.

#### Chaussée en béton désactivé

- Décaissement de la chaussée existante sur 35 cm,
- Mise en place de géotextile
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 15 cm,
- Mise en œuvre de béton désactivé sur 18 cm.

Des reprofilages dans le sens axial de la voie sont prévus, sur le tronçon A-B du tronçon 1 (cf profil en long A-B) pour détourner les eaux superficielles provenant du chemin de la caladette (à l'ouest de la voie SNCF); et le long du parking projeté sur le tronçon 1 où les cotes de seuil des garages existants sont actuellement au dessous de la cote de chaussée.

Dans le premier cas, au niveau du pont SNCF, l'hauteur limitée actuellement à 3.7 m devra être modifiée, ou le tablier du pont déposé (solution non chiffré)

Le carrefour d'entrée sud, entre la RD n°907 (Rue des Bourgades) et la RD n°207a (Rue de la transhumance) reste un point noir de sécurité. L'avant-projet présente 3 propositions d'aménagement (cf plan des travaux – voirie – tronçon 3 – Rue des Bourgades)

### 3.b. LES TROTTOIRS

Actuellement les trottoirs sont quasi-inexistants dans la zone en étude. Le projet prévoit sur toute sa longueur, la réalisation d'un accotement ou d'un trottoir si la largeur disponible le permet.

Ces accotements ou trottoirs seront d'un matériau différent que celui de la chaussée pour créer un contraste visuel afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Les accotements ou trottoirs seront délimités par bordures hautes ou basses, en béton ou en pierre dans le bourg.

La structure d'accotement ou de trottoir retenue est :

Trottoir en béton bitumineux

- Décaissement de 15 cm,
- Mise en place de géotextile,
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 10 cm,
- Mise en œuvre manuelle de béton bitumineux sur 4 cm,

Trottoir en béton désactivé

- Décaissement de 25 cm,
- Mise en place de géotextile,
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 10 cm,
- Mise en œuvre d'un revêtement en béton désactivé sur 12 cm.

Trottoir en pavé ou dallage

- Décaissement de 35 cm,
- Mise en place de géotextile,
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 10 cm,
- Mise en œuvre de béton maigre sur 15 cm,
- Mise en œuvre de pavé en pierre ou dallage sur 8 cm.

La largeur de trottoir prévue en section courante est de 1.50 m, avec des variations en fonction des aménagements prévus et des emprises disponibles.

De façon générale, la configuration des cheminements, des seuils existants et de l'étroitesse des emprises, rendent difficile la possibilité de créer une continuité logique des cheminements PMR, toutefois, l'aménagement projeté prévoit l'application des recommandations d'accessibilité pour tous.

### 3.c. PARKING COMMUNAL

Un point particulier à traiter est la création d'un parking communal sur le tronçon 1 (23 places, dont 1 PMR) pour compenser la suppression de stationnements non réglementaires dans le centre bourg.

Sur le même tronçon, il est prévu la création d'un emplacement pour conteneurs de collecte de déchets pour compenser la suppression de l'emplacement existant en pied du château.

### 3.d. RESEAU DES EAUX USEES

Le gestionnaire du réseau des eaux usées préconise le renouvellement du collecteur sur 150 m en amont du poste de refoulement existant à l'ouest de la zone en étude, ainsi que le renouvellement de 180 m de canalisation de refoulement des eaux usées du même poste.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05-03-2018**  
**DELIBERATION N°2018-024**

<p>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Procuration : 0 Absents excusés : 0</p>	<p>L'an deux mille dix huit., le 5 mars à 19h30 , Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric TORREILLES, Maire.</p>
<p>Date de convocation : <b>26-02-2018</b> Date d'affichage : <b>26-02-2018</b></p>	<p>Présents : ASTIER Jean Louis, BIGNOLLES Martine, BERBON Evelyne, BONNAURE Eva , CARRASCO Sylvie, DURAND Philippe,, FERNANDES Annie, FRAISSE Bruno, LEVAILLANT Jean Pierre, LINSSOLAS Anne , MANOEL Stéphane, MOREAU Maryline, PAILHES Nelly, TRILLON Christian , ROBLIN Christine, SAINT PIERRE Eric, TALAGRAND Philippe, TORREILLES Eric, VEYRAT Bernard.</p>
<p><b>Objet:</b> <b>Alès Agglomération : demande de fonds de concours</b></p>	<p>Excusés : / Absents : 0 Secrétaire de séance : Eric Saint Pierre</p>

**Délibération N°2018-024**

**Alès Agglomération : demande de fonds de concours**

M, le Maire rappelle qu'Alès agglomération peut financer une partie de la réalisation d'une opération d'investissement communal par le biais d'un fonds de concours. Il rappelle les conditions d'attribution de ce fonds, Le montant total octroyé à la Commune de Lézan est de 56434,00 €,

M. le Maire indique qu'il serait judicieux de déposer une demande d'octroi de ce fonds auprès d'Alès Agglomération pour nous aider à financer les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération.

Ce projet est évalué à un montant global de 528 201,30 € HT

- ❖ Le plan de financement prévisionnel :
  - Etat : 136 143,00 €
  - Conseil départemental : 176 167,00 €
  - Alès Agglomération : 56 434,00 €
  - Le reste à charge pour la commune est estimé à 159 457,30 HT
- ❖ Calendrier Prévisionnel des travaux :
  - La réalisation totale des travaux est prévue durant l'exercice 2018.

Le conseil après avoir délibéré , décide de solliciter Alès Agglomération pour l'octroi du fonds de concours d'investissement estimé à 56 434,00 € pour une aide au financement des travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération 1ere tranche,

Le Maire

Eric TORREILLES





DEPARTEMENT  
DU  
GARD



**MAIRIE de LEZAN**

30350

Tél : 04 66 83 00 25

Fax: 04 66 83 08 43

## Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération

Désignation du Maître d'ouvrage : Commune de LEZAN

Avenue de la Gare

30350 Lézan

Désignation de l'opération :

**Traversée d'agglomération**

Le maître d'ouvrage atteste que le projet pour lequel il sollicite un fonds de concours devrait a priori **démarrer** au printemps 2018.

En conséquence, au cas où l'opération bénéficierait d'une attribution de DETR, l'échéancier de réalisation de l'opération devrait a priori, et sauf élément imprévu indépendant de la volonté du maître d'ouvrage, être le suivant :

	<b>2018</b>
Date de commencement de l'opération	Mars
Date de fin de l'opération	Juillet
% de réalisation par année	100%
Montant des travaux par année	528 201,30 € HT

Fait à Lézan

le 20/03/2018

Le Maire

Eric TORREILLES